



# CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AGILITY DE LA S.C.C.

## **REGLEMENT**

Le Championnat de France d'Agility est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon trois classes de compétition : 2<sup>e</sup> degré, 3<sup>e</sup> degré et Handi (il existe aussi un championnat spécifique réservé aux jeunes).

Les binômes conducteur/chien se qualifient pour un sélectif championnat de France au moyen des épreuves homologués agility 2 et agility 3 de concours nationaux ou étrangers. Une finale réunit les binômes sélectionnés pour désigner les Champions de France de l'année.

La sélection, au niveau des regroupements de territoriales que nous appelons zones, tient compte des pénalités des qualificatifs présentés pour y participer. Pour la finale, on ne tient compte d'aucune pénalité antérieure.

### **1. Règles spécifiques**

---

Le Championnat de France d'Agility est régi par le règlement d'Agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

#### **1.1. Classes de compétition**

Trois classes de compétition sont définies :

- . 2<sup>e</sup> degré : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 2.
- . 3<sup>e</sup> degré : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 3.
- . Handi : accessible aux binômes Handi en grade 2.

Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.

#### **1.2. Catégories**

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

### **1.3. Détermination du TPS**

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard).

Épreuves		Détermination du TPS
Sélectif championnat de France	Épreuves 2 <sup>e</sup> degré et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés + 20 %.
	Épreuves 3 <sup>e</sup> degré	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés + 15 %.
Finale	Épreuves 2 <sup>e</sup> degré et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés + 20 %.
	Épreuves 3 <sup>e</sup> degré	Temps du chien le mieux classé + 15 %.

### **1.4. Classements**

Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

Classements cumulés :

. En ce qui concerne le sélectif championnat de France, les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations (lors du sélectif) ; cumul des pénalités totales (antérieures et lors du sélectif). En cas d'égalité des pénalités totales, on départage suivant le classement du sélectif.

. En ce qui concerne la finale, les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales obtenues sur la finale ; cumul des temps réalisés.

### **1.5 Affichage des résultats**

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et, dans tous les cas, avant la remise des prix.

### **1.6 Litiges**

Les litiges sont réglés par le Président du Jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

## **2. Organisation du sélectif championnat de France**

---

Le sélectif championnat de France est organisé sur une seule journée. Les territoriales sont libres de choisir entre les deux options d'organisation suivantes :

. Effectuer un seul classement, comptant pour le sélectif championnat de France.

. Effectuer un ou plusieurs classements séparés, comptant respectivement pour le sélectif championnat de France et pour le championnat territorial de chaque territoriale de la zone.

---

SCC-CNEAC-GTA :

Règlement Championnat de France d'Agility – Réunion CNEAC du 15-11-2018, validé SCC

## **2.1 Conditions de participation**

Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur pouvant accéder à la classe de la compétition visée.

Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif championnat de France correspondant à leur zone de sélectif. Le chien doit pouvoir présenter un certain nombre de qualificatifs obtenus sur les épreuves homologuées pendant l'année calendaire précédant celle de la finale. Les nombres de qualificatifs nécessaires sont précisés dans le tableau suivant.

<b>Classe</b>	<b>Sélectif championnat de France</b>
2 <sup>e</sup> degré	5 Excellents en Agility 2 ou Agility 3 obtenus avec 3 juges différents
3 <sup>e</sup> degré	
Handi	Aucun

S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les vainqueurs de la finale de l'année précédente peuvent participer au sélectif championnat de France sans remettre en cause leur participation à la finale. Ces binômes participent au sélectif championnat de France dans la classe de compétition correspondant à leur grade à la date de celui-ci. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.

Les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC) de l'année précédente peuvent participer au sélectif championnat de France sans présenter de qualificatifs (et donc sans aucune pénalité antérieure). Ils sont alors qualifiés pour le championnat de France à la seule condition que leur classement au sélectif championnat de France le permette. Par souci d'équité, cette qualification se fait sans affecter le quota de qualification des autres concurrents.

## **2.2 Inscription**

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens, sauf pour les conducteurs de la classe Handi qui ne peuvent s'inscrire qu'avec un seul chien.

Un chien ne peut participer qu'à un seul sélectif pour la même finale.

Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les chiens et binômes ayant les qualificatifs nécessaires.

Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec la territoriale de rattachement du lieu d'organisation du sélectif.

## **2.3 Numéros des concurrents**

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

## **2.4 Épreuves**

Le sélectif championnat de France de zone est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping.

Des parcours différents sont utilisés pour les classes 2<sup>e</sup> degré et Handi et la classe 3<sup>e</sup> degré.

## **2.5 Récompenses**

Le titre de « Champion du Sélectif d'Agility de Zone » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du sélectif championnat de France (il faut avoir terminé au moins une épreuve) et les 5 qualificatifs présentés pour y participer et cela selon les classes de compétition et catégories suivantes :

- . 2<sup>e</sup> degré : catégories de chien A, B, C, D.
- . 3<sup>e</sup> degré : catégories de chien A, B, C, D.
- . Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5.

## **2.6 Sélection pour la finale**

Pour participer à la sélection pour la Finale du Championnat de France, il faut avoir participé au sélectif championnat de France.

Dans les classes de compétition 2e degré et 3e degré :

- . Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2 épreuves du sélectif championnat de France.
- . Un quota de chiens par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.
- . Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves suivant les classements cumulés définis ci-dessus.

### **IMPORTANT :**

→ On ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office.

→ En ce qui concerne les membres de l'Equipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC) de l'année précédente qui concourent en utilisant leur droit de participer au sélectif championnat de France sans présenter de qualificatifs (et donc sans aucune pénalité antérieure) : si leur classement au sélectif leur permet de participer à la finale, ils sont qualifiés mais libèrent leur place au profit de l'équipe suivante (et ainsi de suite éventuellement).

→ En ce qui concerne les membres de l'Equipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC) de l'année précédente qui concourent au sélectif championnat de France utilisant leurs qualificatifs : ils sont alors considérés au même titre que tout participant non EDF au sélectif.

Pour la classe de compétition Handi, sont sélectionnés tous les binômes ayant participé au sélectif championnat de France.

L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif championnat de France ; aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle que raison que ce soit.

Si un conducteur de chien non-EDF-AWC décline sa sélection, le prochain chien non-EDF-AWC dans le classement sera sélectionné s'il remplit les conditions requises. Le désistement doit avoir lieu le jour du Sélectif Championnat de France.

Le désistement d'un chien EDF-AWC ne peut pas être remplacé.

Si le quota de la classe de compétition 3e degré n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe de compétition 2e degré dans la même catégorie.

Si le quota de la classe de compétition 2e degré n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe de compétition 3e degré dans la même catégorie.

La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du Jury.

---

SCC-CNEAC-GTA :

Règlement Championnat de France d'Agility – Réunion CNEAC du 15-11-2018, validé SCC

Dans la semaine suivant le sélectif championnat de France, le CTT, dont dépend le lieu d'organisation du sélectif, transmettra le dossier complet des binômes remplissant les conditions de participation au championnat de France, selon les modalités définies dans le document :

« Championnat de France d'Agility [année en cours] - Modalités de participation »

### **3. Finale**

---

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

#### **3.1 Conditions de participation**

Peuvent participer à la finale :

- . Les binômes sélectionnés au niveau de chaque sélectif championnat de France.
- . Les binômes Handi ayant participé au sélectif championnat de France.
- . Les binômes vainqueurs dans chaque classe de compétition à la finale de l'année précédente et cela dans chaque catégorie. Chaque binôme vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès du CTT dont dépend le lieu d'organisation du sélectif. Il participe au niveau correspondant au grade du chien, même si celui-ci a changé depuis la finale de l'année précédente. Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection est caduque.

#### **3.2 Numéros des concurrents**

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

#### **3.3 Épreuves**

Pour les classes de compétition 2<sup>e</sup> degré et 3<sup>e</sup> degré, la finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping.

Pour la classe de compétition Handi, le nombre d'épreuves à la finale dépend du nombre d'inscrits dans cette classe :

- . Si nombre d'inscrits ≤ 12 : 2 agility et 1 jumping.
- . Si nombre d'inscrits > 12 : 1 agility et 1 jumping.

#### **3.4 Ordre de passage des équipes**

Manche 1 ordre aléatoire établi par le Responsable du GT Informatique.

Manche 2 ordre inverse du classement de la manche 1.

Manche 3 ordre inverse du classement cumul manches 1 et 2.

### **3.5 Récompenses**

Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la Finale (il faut avoir terminé au moins une épreuve), selon les classes et catégories suivantes :

- . 2<sup>e</sup> degré : catégories de chien A, B, C, D.
- . 3<sup>e</sup> degré : catégories de chien A, B, C, D.
- . Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5.